

## union libre et séparation

Par **guenievre55**, le **18/09/2010 à 12:14**

Bonjour,

Nous vivons en union libre depuis 25 ans. Nous avons 4 enfants ensemble (25-24-19-18). Avec l'héritage de ma mère, à mon nom, j'ai acheté un terrain, j'ai réglé l'achat des matériaux et mon conjoint a construit la maison, bien que celle-ci ne soit pas encore achevée après 10 ans. Si nous nous séparons, à quoi peut prétendre mon conjoint sachant que c'est notre domicile commun.

Par **Domil**, le **18/09/2010 à 12:16**

Le terrain est à vous, toute construction au dessus est à vous à 100%.  
L'acte de propriété doit d'ailleurs être uniquement à votre nom.

Tout au plus, s'il peut amener des factures prouvant qu'il a participé financièrement à la construction, il peut avoir dédommagement.